

**Centre
de services scolaire
de la Baie-James**

Québec



Rapport annuel 2022-2023

Table des matières

Mot de la présidente et du directeur général	4
Partie 1 - Présentation du Centre de services scolaire	6
1. Portrait	6
2. Services éducatifs et culturels	7
2.1. Clientèle scolaire	7
2.2. Établissements	10
2.3. Services complémentaires	11
2.3.1. En formation générale des jeunes	11
2.3.2. En formation générale des adultes et en formation professionnelle	12
2.4. Services de santé et services sociaux	12
2.5. Services culturels	12
3. Faits saillants	13
PARTIE 2 – Gouvernance	17
1. Conseil d'administration	17
1.1. Membres (au 30 juin 2023)	17
1.2. Calendrier des séances tenues	17
1.3. Décisions du conseil d'administration	18
2. Autres comités de gouvernance	20
2.1. Comité de gouvernance et d'éthique	20
2.2. Comité des ressources humaines	20
2.3. Comité de vérification	20
2.4. Comité consultatif aux EHDAA	21
2.5. Comité de parents	21
2.6. Comité consultatif de transport scolaire	22
3. Code d'éthique et de déontologie applicables au conseil d'administration	22
4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	22
PARTIE 3 – Résultats	23
1. Plan d'engagement vers la réussite	23
2. Lutte contre l'intimidation et la violence	23
PARTIE 4 – Utilisation des ressources	25

1. Répartition des revenus.....	25
2. États financiers 2022-2023	27
3. Gestion et contrôle des effectifs.....	29
4. Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	30
5. Ressources matérielles et informationnelles	30
5.1. Ressources matérielles	30
5.2. Ressources informationnelles	31
PARTIE 5 – Coordonnées	32
ANNEXE – Règlement sur les normes d’éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d’administration d’un centre de services scolaire francophone.....	33
ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l’élève 2022-2023	42

Mot de la présidente et du directeur général

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le **Rapport annuel 2022-2023** du Centre de services scolaire de la Baie-James. Ce rapport dresse le portrait de notre Centre, de ses établissements primaires et secondaires, de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, de la composition de notre conseil d'administration et du suivi au terme de notre *Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2023*.

Pour nous, c'est un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de la dernière année.

L'année 2022-2023 a été la première année d'un retour à la normale depuis la pandémie. La vie scolaire a enfin pu se dérouler sans ces nombreux ajustements liés au contexte sanitaire, que nous avons connu depuis mars 2020. Quel bonheur!

L'année a été principalement marquée par la démarche d'élaboration du **PEVR 2023-2027**. Un vaste processus d'analyse et de consultation a mené à une grande concertation entre les membres du personnel, les élèves, les parents et les différents acteurs du milieu, afin d'élaborer notre deuxième PEVR. Cette période a été l'occasion de mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour construire collectivement la vision stratégique de notre organisation pour les cinq (5) prochaines années. Nous sommes reconnaissants envers toutes les personnes qui ont contribué de diverses façons à ce processus de réflexion et de priorisation. Ces efforts ont notamment permis de préciser les grandes valeurs qui guideront notre organisation dans les années à venir, à savoir la **bienveillance**, la **collaboration**, l'**engagement** et l'**innovation**.

Un merci spécial au comité d'engagement pour la réussite des élèves qui a chapeauté, de main de maître, toute l'opération visant l'analyse et l'actualisation des valeurs, des enjeux, des orientations et des objectifs de notre CSS. De nombreuses consultations ont été menées auprès des collaborateurs et des groupes œuvrant de près ou de loin avec le Centre de services scolaire, afin de bien cibler nos orientations de travail pour les prochaines années. Au terme de ce long processus, le **PEVR 2023-2027** a été approuvé par le conseil d'administration, le 28 juin 2023.

Nous poursuivons notre démarche d'amélioration continue et sommes en constante évolution, afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui nous sont confiés. Nous continuons de tout mettre en œuvre pour assurer à notre clientèle (jeune et adulte) des services de qualité et des projets inspirants dans tous nos établissements.

Tout au long de l'année, nous avons relevé des défis, célébré des résultats et tracé la voie pour les années à venir. Ce rapport annuel est plus qu'une simple compilation de chiffres et de résultats, il est le reflet de notre engagement profond envers les élèves, les familles et l'ensemble de la communauté.

Les situations rencontrées nous poussent à trouver de nouvelles stratégies et grâce à l'engagement et l'expertise de notre personnel, le leadership de nos équipes de directions, la mise en place de communautés de pratique et de communautés d'apprentissage professionnelles, nous poursuivons la bonification de nos interventions auprès de tous nos élèves.

En terminant, nous tenons à remercier tout le personnel, pour les efforts déployés au quotidien à mettre les meilleures conditions en place, afin de favoriser la réussite éducative de nos élèves (jeunes et adultes). Nous souhaitons aussi remercier les parents, dont l'engagement au sein des établissements, auprès des différents comités et par l'accompagnement de vos enfants dans leur parcours scolaire, est un soutien essentiel. Nous voulons enfin remercier les partenaires de la

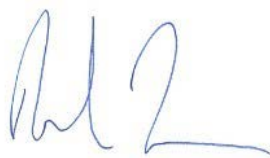
communauté pour leur fidèle collaboration avec nous, afin de nous permettre de réaliser notre mission avec succès.

Nous vous rappelons que ce rapport annuel représente une belle occasion pour la population de se renseigner sur le Centre de services scolaire de la Baie-James. Nous espérons que vous ressentirez autant de fierté que nous en parcourant le présent rapport.

Bonne lecture!

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Allaire'.

Jacynthe Allaire
Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Laplace'.

Michel Laplace
Directeur général

Partie 1 - Présentation du Centre de services scolaire

1. Portrait

Le Centre de services scolaire de la Baie-James dispense des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte. Le territoire couvert est immense (plus de 350 000 km²), mais faiblement peuplé (près de 14 000 Jamésiens).

Notre clientèle se répartit dans douze écoles primaires / secondaires, un centre d'éducation des adultes ainsi qu'un centre de formation professionnelle.

La région du Nord-du-Québec s'étend au nord du 49° parallèle et couvre un peu plus de la moitié de la superficie totale du Québec. L'économie de la région est étroitement liée aux ressources naturelles du territoire. L'hydroélectricité, la foresterie et l'industrie minière sont d'ailleurs les trois principaux axes de développement qui ont contribué à l'établissement des communautés jamésiennes au nord du 49° parallèle.

Le Centre de services scolaire de la Baie-James est très engagé en tant que partenaire stratégique aux niveaux local et régional. Il intègre les organismes socio-économiques et mise sur la complémentarité des uns et des autres pour développer un partenariat soutenu. Ce maillage est d'ailleurs typique des régions ressources.

La grandeur du territoire, sa faible densité ainsi que son éloignement présentent des défis d'organisation importants pour satisfaire aux besoins des clientèles et du personnel.

En raison du taux peu élevé de densité de population de notre région, on compte aussi une faible proportion d'élèves par école dans plusieurs municipalités sur le territoire du Centre de services scolaire, ce qui vient limiter l'offre de services et de parcours scolaires pour répondre aux intérêts variés et aux particularités des clientèles, et ainsi favoriser la diplomation d'un plus grand nombre d'élèves.

Les longues distances qui séparent les municipalités desservies par le Centre de services scolaire peuvent rendre difficile le partage de ressources entre les établissements ainsi que les échanges entre les membres du personnel et la mise en place de projets communs. Elles limitent également notre efficacité administrative et augmentent les risques pour les employés qui ont à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions.

Pour faire face aux défis d'organisation que nécessitent les caractéristiques spécifiques à notre territoire, les équipes ont développé, par la force des choses, des capacités exceptionnelles d'adaptation, d'innovation et de créativité pour répondre au mieux aux besoins des clientèles et du personnel. Les performances rencontrées à l'égard des résultats des élèves, dans les établissements du Centre de services scolaire, confirment l'efficacité de ces équipes et leur engagement élevé et dynamique.

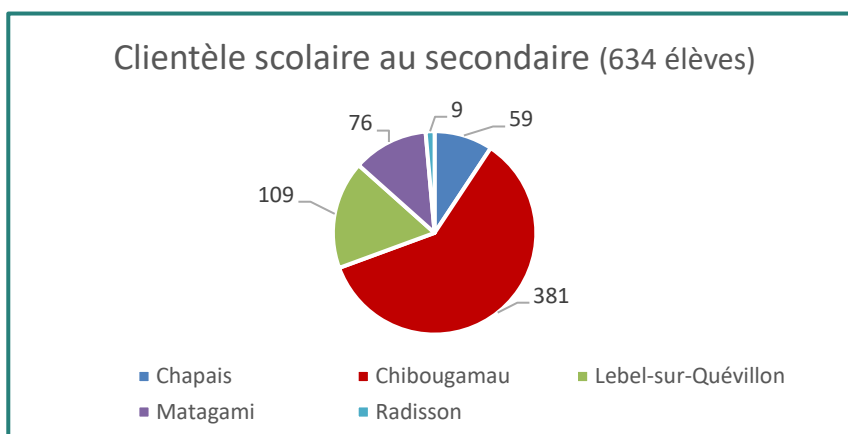
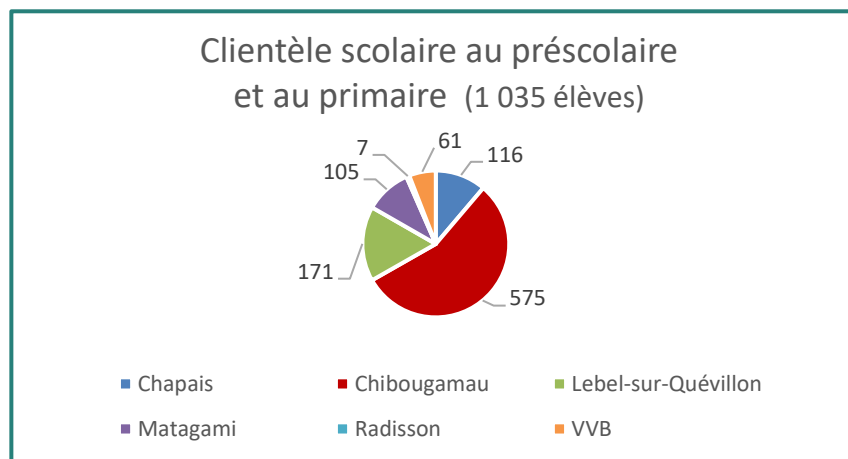
On peut noter également que les petits milieux favorisent la proximité et un accès rapide aux partenaires (les municipalités, le réseau de santé, les organismes communautaires, les entreprises), ce qui facilite la mobilisation et une collaboration profitable pour tous en région.

Finalement, le Centre de services scolaire jouit d'infrastructures et d'outils technologiques variés et adaptés, que ce soit pour contrer la distance entre les écoles ou soutenir les approches pédagogiques aux secteurs des jeunes et des adultes.

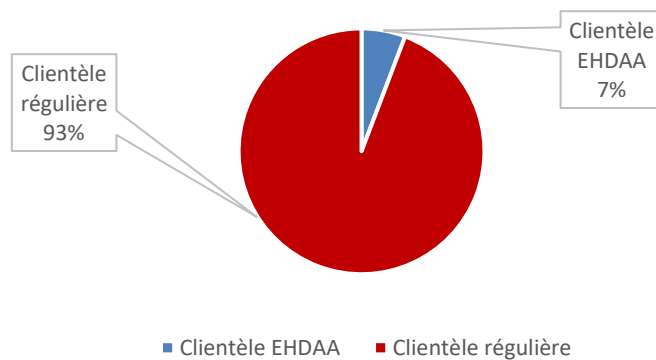
2. Services éducatifs et culturels

2.1. Clientèle scolaire

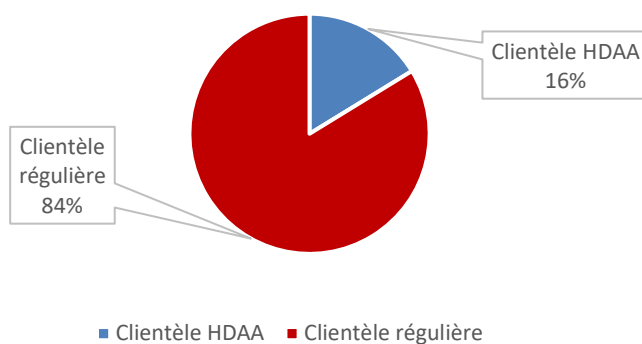
En 2022-2023, au Centre de services scolaire de la Baie-James, la clientèle au secteur des jeunes est composée de 1 669 élèves, répartis dans les douze établissements d'enseignement, et s'établit comme suit :



Proportion des élèves HDAA au préscolaire et au primaire

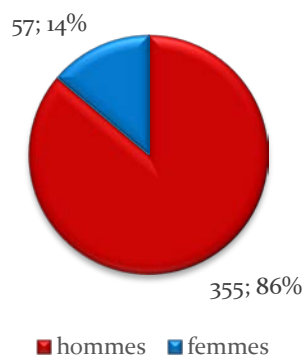


Proportion des élèves HDAA au secondaire

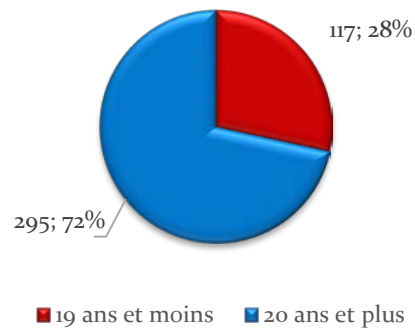


En formation professionnelle (FP), la clientèle se répartit comme suit :

Inscriptions en formation professionnelle (412 élèves)

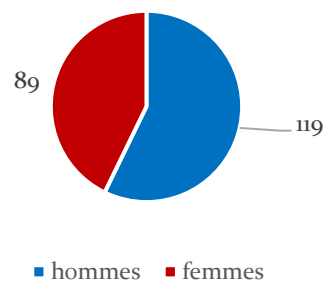


Répartition de la clientèle en formation professionnelle selon l'âge des élèves

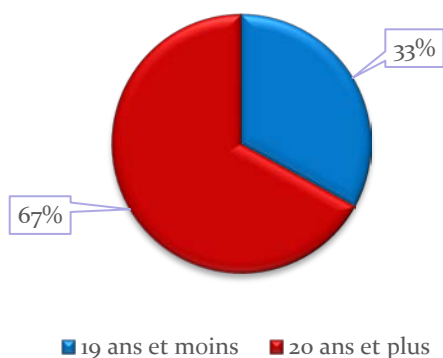


En formation générale des adultes (FGA), la clientèle se répartit comme suit :

Inscriptions en formation générale des adultes (208 élèves)



Répartition de la clientèle en formation générale des adultes selon l'âge des élèves



2.2. Établissements

PRIMAIRE – ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2022	IMSE 2021-2022
Beauvalois	VVB	61	9
Boréale	Lebel-sur-Quévillon	171	7
Jacques-Rousseau	Radisson	7	N/D
Galinée	Matagami	105	6
Saint-Dominique-Savio	Chapais	116	10
Bon-Pasteur	Chibougamau	151	7
Notre-Dame-du-Rosaire	Chibougamau	204	7
Vatican II	Chibougamau	220	5

SECONDAIRE – ÉCOLES

École	Municipalité	Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2022	IMSE 2021-2022
Le Delta	Matagami	76	5
Le Filon	Chapais	59	10
Jacques-Rousseau	Radisson	9	N/D
La-Porte-du-Nord	Chibougamau	381	6
La Taïga	Lebel-sur-Quévillon	109	6

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – SERVICES OFFERTS

Projet de formation	Nombre d'élèves inscrits
Formation de base commune (incluant Francisation)	106
Formation de base diversifiée D.E.S.	58
Formation de base diversifiée – préalables - Cégep	11
Formation de base diversifiée – préalables - FP	31
Reconnaissance des acquis	13

FORMATION PROFESSIONNELLE – PROGRAMMES OFFERTS

Diplôme d'études professionnelles	Nombre d'élèves de moins de 20 ans	Nombre d'élèves de 20 ans et plus
Forage et dynamitage	27	56
Secrétariat	n/a	n/a
Comptabilité	n/a	n/a
Forage au diamant	5	12
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	n/a	n/a
Extraction de minerai	40	120
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	7	22
Conduite de machines en traitement du minerai	4	25
Électromécanique de système automatisé	0	1

Opération d'équipements de production	0	0
Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile	3	12
Santé, assistance et soins infirmiers	2	13
Mécanique d'engins de chantier	18	18
Plomberie et chauffage	8	9
Diamond Drilling	0	0
Attestation d'études professionnelles		
Mécanique de machinerie mobile de mines	3	7
Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée	0	0
Attestation de spécialisation professionnelle		
Lancement d'entreprise	0	0

2.3. Services complémentaires

2.3.1. En formation générale des jeunes

Ces services, tels que prévus au Régime pédagogique, sont offerts au Centre de services scolaire de la Baie-James, dans tous les secteurs, pour tous les élèves, et portent sur :

- ✓ Le soutien;
- ✓ La vie scolaire;
- ✓ L'aide à l'élève;
- ✓ La promotion et la prévention.

Les services suivants sont offerts :

- ✓ Orthopédagogie;
- ✓ Psychoéducation;
- ✓ Psychologie;
- ✓ Orthophonie;
- ✓ Éducation spécialisée;
- ✓ Information et orientation scolaires et professionnelles;
- ✓ Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire;
- ✓ Animation à la vie étudiante et école en santé.

Une équipe de six (6) conseillers pédagogiques s'assure de répondre aux besoins de formation, d'accompagnement et de partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

2.3.2. En formation générale des adultes et en formation professionnelle

Tels que prévus au Régime pédagogique, ces services ont pour objectifs :

- ✓ De permettre à l'adulte d'accroître son autonomie;
- ✓ De faciliter son insertion sociale et professionnelle;
- ✓ De favoriser son accès et son maintien sur le marché du travail;
- ✓ De lui permettre de contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu;
- ✓ De lui permettre d'acquérir une formation sanctionnée par le Ministre.

Les services suivants sont offerts :

- ✓ Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- ✓ Information et orientation scolaires et professionnelles;
- ✓ Éducation spécialisée;
- ✓ Orthopédagogie;
- ✓ Service social.

Une équipe de conseillers pédagogiques et d'agents de développement assure l'accompagnement et le partage d'expertise auprès du personnel, et ce, sur l'ensemble du territoire.

2.4. Services de santé et services sociaux

Autant au secteur des jeunes qu'à celui des adultes, des services de santé et des services sociaux sont offerts par le biais de l'entente convenue entre la santé et l'éducation. Les écoles et les centres bénéficient ainsi de ressources, telles qu'infirmière scolaire, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, hygiéniste dentaire, nutritionniste et intervenant en dépendance, afin de répondre à des besoins spécifiques de la clientèle. De plus, ce protocole d'entente donne également accès à une offre de services en promotion et prévention pour le déploiement de l'approche École en santé.

2.5. Services culturels

Le comité culturel du Centre de services scolaire de la Baie-James (CSSBJ) s'est réuni à deux (2) reprises durant l'année afin de mettre en œuvre les activités permettant d'atteindre les objectifs prioritaires de son plan d'action. Entre autres, le comité a présenté, en partenariat avec le Centre de formation professionnelle de la Baie-James (CFPB), son projet de médiation culturelle avec Mme Emmanuelle Gendron, l'artiste de l'année 2022 au Nord-du-Québec. De plus, le projet interdisciplinaire *NORDITUDE* a permis à des élèves d'un peu partout sur notre territoire de s'initier à l'aquarelle et d'apprendre à apprécier le paysage en Eeyou Istchee Baie-James.

Au CSSBJ, nous souhaitons intégrer la culture dans les activités quotidiennes de nos élèves et c'est pour cette raison que des sorties scolaires en milieu culturel ont été organisées par les écoles et que plus de 120 ateliers réalisés par des conteurs, marionnettistes et écrivains ont été offerts à nos élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire. Notons toutefois qu'avec les évacuations de certaines villes, causées par les feux de forêt, certaines sorties culturelles ont malheureusement dû être annulées.

3. Faits saillants

Voici quelques faits saillants qui ont marqué l'année 2022-2023 au Centre de services scolaire de la Baie-James :

- Comité de reconnaissance du personnel - réalisation d'un sondage sur la satisfaction au travail et le niveau d'engagement;
- Campagne de recrutement *Prof en liberté*;
- Participation de l'équipe de direction générale au projet CAR;
- Poursuite des rencontres en communauté de pratique (CoP de gestionnaires);
- Le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) a été très actif et a tenu plusieurs rencontres régulières et séances de travail afin de :
 - ✓ Réaliser le portrait de la réussite des élèves 2017-2022;
 - ✓ Réaliser un sondage auprès des parents;
 - ✓ Mettre à jour le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR), le soumettre aux différentes consultations et en proposer l'approbation au conseil d'administration.
- Réalisation d'une tournée des établissements par la direction générale et la direction du Service de l'enseignement, afin de présenter le portrait de la réussite des élèves et de bénéficier d'un moment d'échange avec le personnel;
- Les feux de forêt, survenus en juin 2023, ont forcé l'évacuation de plusieurs communautés; ce qui a amené la fermeture de certains établissements scolaires sur le territoire;
- En formation générale des jeunes, de nombreuses initiatives à caractère pédagogique ont été mises en place en 2022-2023 :
 - ✓ Actualisation du programme d'insertion professionnelle, en y intégrant le mentorat, afin de contribuer au développement des compétences des nouveaux enseignants;
 - ✓ Mise en place d'une équipe collaborative avec les conseillers pédagogiques, afin de favoriser le développement et le partage d'expertise;
 - ✓ Soutien accru auprès des enseignants qui accueillent des élèves issus de l'immigration et qui ont des besoins en soutien linguistique;
 - ✓ Déploiement des services complémentaires sur tout le territoire pour répondre aux besoins des élèves et mise en place d'un service d'orthophonie au secondaire;
 - ✓ Mise en place d'une structure d'intervention à la suite d'un événement tragique pour bien accompagner les élèves et le personnel;
 - ✓ Implication de deux nouvelles équipes-écoles aux formations de M. François Massé, rendues possibles par l'entremise du mouvement CAR;
 - ✓ Accompagnement soutenu offert par les conseillers pédagogiques aux différentes communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) mises en place dans les écoles;

- ✓ Mise en place d'une table de concertation avec les responsables des services de garde;
- ✓ Participation de 25 élèves, provenant de toutes nos écoles secondaires, à un voyage scolaire à la Baie-James, en partenariat avec Hydro-Québec.
- En formation professionnelle :
 - ✓ Obtention d'un financement du ministère de l'Éducation de 60 000 \$, pour l'analyse de la profession en *Mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques*, l'écriture et la validation de ce programme d'attestation d'études professionnelles;
 - ✓ *Mission Finlande*, dans le cadre du projet d'attestation d'études professionnelles en *Mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques* (visite d'équipementier et de mines utilisant ces nouveaux types d'équipements);
 - ✓ Obtention d'un financement de la *Société du Plan Nord* via l'enveloppe d'opportunités au montant de 534 600 \$;
 - ✓ Obtention d'un financement *Programme partenarial pour la formation et l'innovation I*, au montant de 924 550 \$;
 - ✓ Développement et dépôt d'un projet de formation rémunérée en *Mécanique de machinerie mobile de mines* (attestation d'études professionnelles), en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre des mines et réalisation de la 2^e cohorte de cette AEP, en collaboration avec Hecla-Québec;
 - ✓ Partenariat avec le comité sectoriel de main-d'œuvre des mines, pour offrir une partie du programme *Essentiels des mines* auprès d'élèves autochtones avec CSMO Mines;
 - ✓ Création d'une image de marque employeur CFPBJ/SAE;
 - ✓ Révision du projet éducatif et définition de la mission, vision et valeurs du CFPBJ, en incluant les partenaires externes;
 - ✓ Développement de nouveaux partenariats avec les entreprises suivantes (non-exclusivement) : Némaska Lithium, Allkem, Sayona projet Moblan, Minerai de fer Québec, Minière Odyssée, MacLean, Épiroc, Sandvick et plusieurs autres;
 - ✓ Participation au nouveau guide des carrières et à plusieurs études/recherches de l'Institut national des mines du Québec;
 - ✓ Participation au *Salon de l'éducation et de l'emploi*, à Montréal;
 - ✓ Participation de la direction au *Balado Podcast minier*, afin de promouvoir la formation professionnelle et le CFPBJ;
 - ✓ Développement d'un nouveau partenariat avec le SAE de St-Jérôme, dans le cadre du programme en lancement d'entreprises;
 - ✓ Développement du *Moodle* pour la formation courte via le Service aux entreprises en *Mécanique d'engins de chantier hybrides et électriques* et développement de la structure d'un nouveau modèle de formation « entrées périodiques » et « sorties variables » en alternance travail-études, à distance en mode asynchrone et synchrone dans ce même programme d'études;
 - ✓ Partenariat avec la Commission scolaire Crie, afin de dispenser une 2^e cohorte en *Assistance à la personne en établissement et à domicile* (version anglophone) dans la communauté de Mistissini;
 - ✓ Mise en œuvre et formation rémunérée dans le cadre du programme d'études d'*Assistance technique en pharmacie*, en collaboration avec le Centre de formation

- professionnelle Fierbourg (Centre de services scolaire de la Capitale), l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, les pharmacies communautaires Uniprix et Proxim, ainsi qu'avec le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;
- ✓ Mise en œuvre et formation rémunérée dans le cadre du programme d'études en *Aménagement de la forêt* (à la saveur forêt Boréale), en collaboration avec l'école de foresterie de Duchesnay, le comité sectoriel Forêt compétences ; Interfor à Matagami, Barrette Chapais et les Chantiers Chibougamau;
 - ✓ *Mission France* en octobre 2022 à Bordeaux et à Lyon et rencontres des lycées, de la Gendarmerie et du service de reconversion de la marine;
 - ✓ Tenue de la 3^e édition du *Défi des recrues*, sur 2 jours;
 - ✓ Partenariat avec l'Institut de leadership et Services Québec, pour offrir le programme *Femmes leaders*, via le Service aux entreprises;
 - ✓ Réflexion stratégique et réalisation de notre nouvelle ligne marketing et des actions communications/publicités (vidéo publicitaire pour le secteur mécanique et le secteur santé, réalisation de capsule témoignage d'anciens élèves et renouvellement des banques de photos promotionnelles (top 10 des meilleures publicités par le magazine Grenier);
 - ✓ Atteinte de 15 000 abonnés à notre page Facebook;
 - ✓ Poursuite du développement et d'intégration des nouvelles technologies dans nos programmes d'études comme compétences transversales à partir de la réalité virtuelle, la réalité augmentée et autres outils de simulation (intégration du nouveau simulateur *Smart-Roc* d'Épiroc pour foreuse à cabine D-65 en *Forage et dynamitage*);
 - ✓ Développement d'une formation sur l'intégration de la main-d'œuvre immigrante et accompagnement d'une entreprise dans l'accueil et la formation de cette main-d'œuvre (arrimage des compétences requises au Québec pour des mécaniciens d'engins de chantier);
 - ✓ Poursuite de l'amélioration de la mise en œuvre des services complémentaires en formation professionnelle et ajout de ressources en soutien à la clientèle vulnérable, afin d'assurer la persévérance et la réussite des élèves, et mise en place d'activités plein-air avec les élèves.
- En formation générale des adultes :
 - ✓ Poursuite des services de concomitance et du Service d'entrée en formation (SEF), en étroite collaboration avec le Centre de formation professionnelle;
 - ✓ Poursuite du déploiement des ententes de partenariat pour l'offre de formation en Insertion sociale (IS), particulièrement dans le secteur de Chibougamau avec les organismes suivants : Clé d'Accès et Association des personnes handicapées de Chibougamau (APHC);
 - ✓ Poursuite de l'offre de cours à la population afin de dispenser des cours tels que conversation espagnole à Chibougamau et initiation à EXCEL à Lebel-sur-Quévillon;
 - ✓ Entente de services avec Services Québec;
 - ✓ Offre de formation par le biais du Service aux entreprises, particulièrement en francisation;
 - ✓ Partenariat avec le SEMO pour l'offre de formation menant à un métier semi-spécialisé, CFMS, pour des élèves adultes ayant des besoins particuliers;

- ✓ Participation du personnel à plusieurs activités de formation continue;
- ✓ Participation de plusieurs élèves à l'activité *Élève d'un jour*, qui leur permet de vivre une expérience en formation professionnelle;
- ✓ Collaboration avec le secteur jeune, à la demande des directions du secondaire, pour faire des présentations de groupe aux élèves concernant les *Mythes et réalités de la FGA* et, à l'occasion, pour tenir des rencontres individuelles avec certains élèves;
- ✓ Poursuite du cours *Engagement vers ma réussite* pour les nouveaux inscrits en FGA, afin de leur permettre de bien s'outiller face au fonctionnement en FGA;
- ✓ Poursuite de l'offre de services en prévention et promotion des saines habitudes de vie en partenariat avec le réseau de la santé;
- ✓ Planification de plusieurs activités étudiantes tout au long de l'année, afin de favoriser le sentiment d'appartenance des élèves au Centre et d'accroître leur motivation à le fréquenter assidûment.

PARTIE 2 – Gouvernance

1. Conseil d'administration

1.1. Membres (au 30 juin 2023)

POSTE	CATÉGORIE	ADMINISTRATEUR
1	Membre parent d'un élève – District #1 – Chapais	Jessica Goulet
2	Membre parent d'un élève – District #2 – Chibougamau	Jacynthe Allaire
3	Membre parent d'un élève – District #3 – Lebel-sur-Quévillon	Poste vacant
4	Membre parent d'un élève – District #4 – Matagami	Poste vacant
5	Membre parent d'un élève – District #5 – Radisson-VVB	Catherine Michaud
6	Membre du personnel – personnel enseignant	Annie Perron
7	Membre du personnel – personnel professionnel non enseignant	Julie Néron
8	Membre du personnel – personnel de soutien	Gisèle Touré
9	Membre du personnel – direction d'établissement	Sabin Fortin
10	Membre du personnel – personnel d'encadrement	Bianca Tremblay
11	Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	France Tessier
12	Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	Poste vacant
13	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel	Elizabeth Renaud
14	Membre de la communauté issu du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux	Guylaine Fortin
15	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans	Poste vacant

1.2. Calendrier des séances tenues

Sous la présidence de Mme Jacynthe Allaire, le conseil d'administration a tenu six (6) séances ordinaires, deux (2) séances extraordinaires et une (1) séance de cooptation en 2022-2023.

1.3. Décisions du conseil d'administration

Au cours de ces séances, les administrateurs ont traité principalement des points suivants :

31 août 2022

- Démission d'un administrateur (poste 12);
- Évaluation de la direction générale 2021-2022;
- Adoption du budget de fonctionnement et d'investissement 2022-2023;
- Adoption d'un régime d'emprunt à long terme;
- Octroi de contrats pour les services de déneigement pour les établissements du CSSBJ;
- Octroi de contrat pour le transport scolaire - secteur Matagami;
- Octroi de contrat pour le remplacement des systèmes de ventilation n° 1, 2 et 3 à l'école La Taïga;
- Amendement - Politique relative aux services de garde en milieu scolaire.

19 octobre 2022

- Démission d'un administrateur (poste 4);
- Nomination à la vice-présidence du CA;
- Approbation du budget du CFPBJ;
- Demande d'autorisation au MEQ pour l'acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson;
- Adoption d'un régime d'emprunts par marge de crédit;
- Sécurité de l'information - Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);
- Amendement - Politique relative aux frais de déplacement;
- Adoption - Politique relative à la reconnaissance du personnel.

7 décembre 2022

- Cession d'un terrain à la Maison des jeunes Sac-Ados de Chibougamau;
- Amendement - Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
- Amendement - Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires;
- Amendement - Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail;
- Adoption - Politique en matière de télétravail;
- Acquisition d'une résidence dans le secteur de Radisson;
- Octroi de contrat pour la location d'une pelle hydraulique pour le CFPBJ;
- États financiers 2021-2022;
- Évaluation de la direction générale - Adoption de la grille d'évaluation de la performance 2022-2023;
- Démission d'un administrateur (poste 11).

22 février 2023

- Désignation d'un membre de la communauté au CA (poste 11);
- Résiliation d'engagement;
- Dépôt du Rapport annuel 2021-2022;

- Adoption des calendriers scolaires 2023-2024;
- Octroi de contrat pour l'installation de compteurs d'eau dans huit (8) établissements du CSSBJ;
- Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de l'école La Porte-du-Nord (phase 3) à Chibougamau;
- Octroi de contrat pour l'acquisition d'un ciseau élévateur sous terre J&S M40 Rebatie pour le CFPBJ;
- Signature - Protocole d'entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification environnementale.

8 mars 2023

- Adhésion à l'Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ).

10 mai 2023

- Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 et des actes d'établissement des écoles et des centres 2023-2024;
- Nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie des CSS de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James;
- Octroi de contrat pour la rénovation du parement extérieur à l'école Saint-Dominique-Savio;
- Octroi de contrat pour les travaux de rénovations intérieures à l'école Notre-Dame-du-Rosaire;
- Octroi de contrat pour des travaux divers au Complexe Vinette;
- Octroi de contrat pour la réfection du stationnement à l'école Le Filon;
- Octroi de contrat pour la réfection du stationnement à l'école Notre-Dame-du-Rosaire;
- Adoption des plans d'effectifs 2023-2024;
- Demande de révision d'une décision concernant un élève.

31 mai 2023

- Désignation de deux (2) membres représentant de la communauté (postes 11 et 15).

28 juin 2023

- Affectation des surplus des établissements 2022-2023;
- Approbation du budget des écoles, du centre de formation professionnelle et du centre de formation générale des adultes;
- Octroi de contrat pour le transport scolaire - secteur Chibougamau-Chapais;
- Octroi de contrat pour la réfection du stationnement à l'école Galinée et des trottoirs à l'école Le Delta;
- Approbation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027;
- Amendement - Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers;
- Abrogation - Politique relative à la surveillance du midi dans les écoles;
- Renouvellement - Protocole d'entente entre la Localité de Valcanton, le CRSBP et le CSSBJ;
- Désignation d'un responsable du traitement des plaintes (RTP).

2. Autres comités de gouvernance

2.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois (3) rencontres en 2022-2023. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention des membres, l'on retrouve :

- Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS francophone;
- Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Politique relative aux services de garde en milieu scolaire;
- Comités de la Loi sur l'instruction publique;
- Analyse d'une demande de révision d'une décision concernant un élève.

2.2. Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu trois (3) rencontres en 2022-2023. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention des membres, l'on retrouve :

- Politique relative à la reconnaissance du personnel;
- Politique en matière de télétravail;
- Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail;
- Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires;
- Plans d'effectifs 2023-2024;
- Évaluation de la direction générale.

2.3. Comité de vérification

Le comité de vérification a tenu quatre (4) rencontres en 2022-2023. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention des membres, l'on retrouve :

- Approbation des comptes de dépenses du directeur général;
- États financiers 2021-2022;
- Analyse en vue de l'octroi du contrat pour l'acquisition d'un ciseau élévateur sous terre J&S M40 Rebatie pour le CFPBJ;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2023-10 - Rénovation du parement extérieur à l'école Saint-Dominique-Savio à Chapais;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2023-11 - Travaux divers de rénovations intérieures à l'école Notre-Dame-du-Rosaire à Chibougamau;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2023-12 - Travaux divers au Complexe Vinette à Chibougamau;
- Analyse des résultats de l'appel d'offres public 2023-13 - Réfection du stationnement à l'école Le Filon à Chapais.

2.4. Comité consultatif aux EHDA

Sous la présidence de Mme Jessica Goulet, le comité consultatif aux élèves HDAA a tenu trois (3) rencontres en 2022-2023.

Les membres ont été consultés sur différents sujets, dont :

- La répartition des services complémentaires au secteur jeunes;
- Le Plan d'engagement pour la réussite des élèves (PEVR) 2023-2027;
- Le budget prévisionnel EHDA pour 2023-2024.

De plus, les documents suivants ont été déposés, afin que les membres puissent les consulter au besoin :

- Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers;
- Guide sur le parcours scolaire pour les parents d'un élève handicapé;
- Politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA;
- Politique relative à l'intervention dans les situations de conduites dangereuses.

Finalement, des présentations ont été préparées, afin d'informer les parents sur des sujets variés et de favoriser les discussions et les échanges. Les sujets suivants ont été abordés :

- Outils pour aider les élèves ayant des difficultés d'attention, de concentration et d'hyperactivité;
- Parcours modifiés.

2.5. Comité de parents

Sous la présidence de Mme Geneviève Huard, le comité de parents a tenu cinq (5) séances ordinaires, une (1) séance extraordinaire en 2022-2023. Au cours de l'année, deux (2) séances ont été annulées, faute de quorum. Les séances se sont déroulées en mode hybride (présentiel et virtuel TEAMS).

Les membres ont été consultés sur différents sujets, dont principalement :

- Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves;
- Calendrier scolaire 2023-2024;
- Politique relative à la vérification des antécédents judiciaires;
- Politique de prévention du harcèlement psychologique et de la violence en milieu de travail;
- Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026;
- Actes d'établissement des écoles et centres 2023-2024;
- Politique relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers;
- Projet de loi 23 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national de l'excellence en éducation.

Plusieurs autres dossiers ont été traités ou discutés au cours de l'année :

- Désignation des membres parents au conseil d'administration;
- Présentation des services offerts par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- Participation au *Grand rendez-vous national des parents*, le 3 juin 2023 à Longueuil.

2.6. Comité consultatif de transport scolaire

Le comité consultatif de transport scolaire n'a tenu qu'une seule rencontre en 2022-2023. Le principal sujet de discussion concernait la recommandation de l'octroi du contrat de transport scolaire 2022-2027 pour le secteur de Chibougamau-Chapais à l'entreprise Autobus scolaires Chibougamau-Chapais inc. Le nombre de circuits et la configuration de ceux-ci n'a pas fait l'objet d'ajustements significatifs.

3. **Code d'éthique et de déontologie applicables au conseil d'administration**

Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, en vigueur depuis le 10 mars 2022, s'applique aux membres du conseil d'administration lorsque ceux-ci exercent leurs fonctions au conseil d'administration et à tout comité formé par celui-ci. Ledit règlement est annexé au présent rapport.

En 2022-2023, le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été constitué officiellement et les règles de régie interne ont été adoptées. Ce comité a été créé en partenariat avec les CSS de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James.

Au cours de l'année 2022-2023, aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été signalé.

4. **Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics**

Reddition de comptes 2022-2023 Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications
Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	Aucune
Divulgations auxquelles il a été mis fin	Aucune
Divulgations fondées	Aucune
Divulgations réparties selon les catégories visées	Aucune
Communications de renseignements	Rédaction et diffusion d'une affiche d'informations sur la définition d'un acte répréhensible. Les coordonnées de la personne responsable du suivi de ce dossier et désignée par le conseil d'administration se retrouvent également au bas de cette affiche.

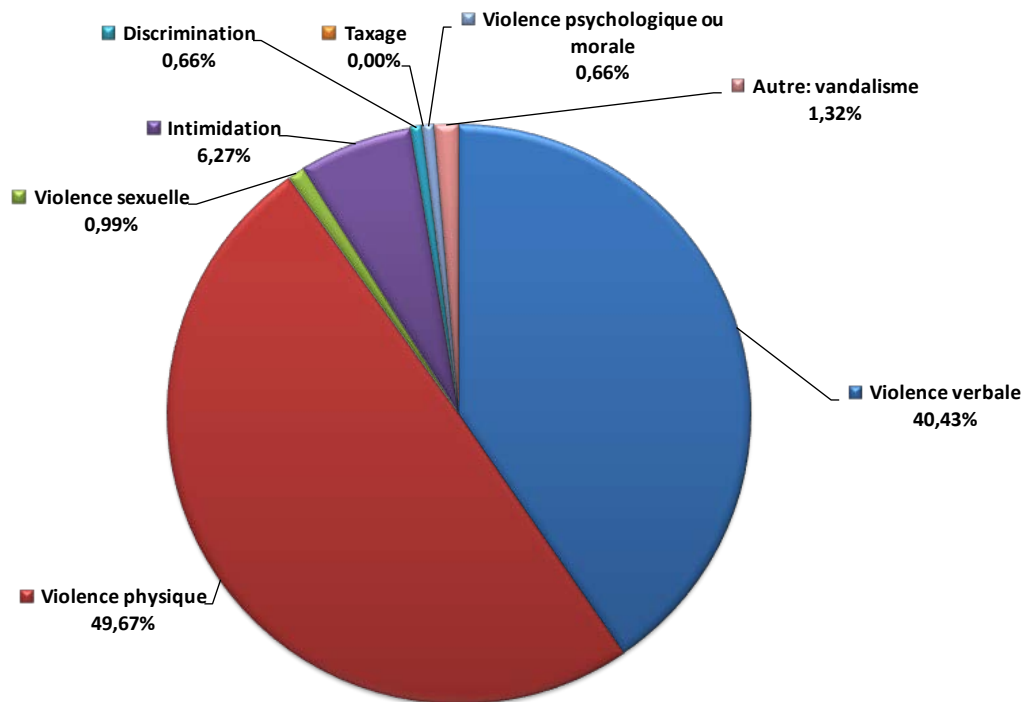
PARTIE 3 – Résultats

1. Plan d'engagement vers la réussite

Pour les résultats et l'analyse, voir à la dernière section du document (page 43).

2. Lutte contre l'intimidation et la violence

Voici la proportion des différentes formes de violence utilisées lors des événements à caractère violent recensés dans nos écoles primaires et secondaires.



Au Centre de services scolaire de la Baie-James, nous portons une attention particulière à l'environnement dans lequel évolue nos élèves et nous nous assurons qu'il soit sain et sécuritaire. Année après année, nous poursuivons nos efforts en offrant des activités de prévention aux élèves, nous faisons la promotion de campagnes de sensibilisation auprès des élèves, des membres du personnel et des parents et nous améliorons nos interventions sur le terrain.

Voici des exemples d'actions mises en place dans nos établissements pour lutter contre la violence et l'intimidation :

- Activités sur le civisme;
- Mise en œuvre du soutien au comportement positif (SCP) dans les écoles primaires;
- Programme *Empreinte* et utilisation de la trousse *SEXTO* dans les écoles secondaires;
- Plus grande implication des élèves dans les comités au sein des écoles.

En 2022-2023, une seule plainte en lien avec un acte de violence ou d'intimidation a été soumise à la direction générale du CSSBJ ou a fait l'objet d'une démarche auprès du protecteur de l'élève.

Toutefois, la direction d'établissement s'assure toujours d'évaluer rapidement la situation lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation lui est rapporté. Elle rencontre d'abord la victime et elle lui offre le soutien et l'accompagnement nécessaire. Elle fait de même pour le témoin et intervient également auprès de l'agresseur. Les parents sont également informés et sont mis à contribution dans la recherche de solution. Si nécessaire, des ressources professionnelles du CSSBJ ou des partenaires peuvent être appelées à collaborer.

PARTIE 4 – Utilisation des ressources

1. Répartition des revenus

Les objectifs, les principes et les critères, utilisés au Centre de services scolaire de la Baie-James, pour la répartition des ressources entre les établissements et pour la détermination des besoins du Centre de services sont les suivants :

Objectifs généraux

- ✓ Respecter le niveau de ressources dont dispose le Centre de services, dans le contexte de l'équilibre budgétaire, tout en étant équitable et transparent dans la répartition de ces ressources;
- ✓ Permettre aux différentes unités administratives d'assumer leur mandat et leurs responsabilités propres;
- ✓ Assurer annuellement la répartition des ressources humaines par les plans d'effectifs pour les différentes catégories de personnel;
- ✓ Favoriser l'allocation des ressources a priori;
- ✓ Prendre en considération les besoins exprimés par les directions d'établissement, le CRR ainsi que par les autres comités prévus par la loi, dans le respect du niveau des ressources disponibles.

Principes généraux

- ✓ Le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du Ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, des dépenses supérieures aux revenus du Centre de services;
- ✓ Le Centre de services tient compte de ses obligations, de son plan d'engagement vers la réussite et de ses priorités pour allouer ses ressources;
- ✓ La répartition de certains types de revenus ou de ressources tient compte des inégalités sociales et économiques;
- ✓ La répartition des ressources s'effectue dans le respect des lois, des règlements, des conventions collectives et des règles de gestion s'appliquant au Centre de services et à ses établissements;
- ✓ Le Centre de services alloue des ressources prioritairement pour les activités reliées aux services éducatifs prévus dans la LIP, et ce, dans le respect des ressources disponibles;
- ✓ Le Centre de services assume la responsabilité financière de la masse salariale pour les ressources humaines allouées aux unités administratives;
- ✓ Le Centre de services assume la responsabilité de conserver son parc immobilier en bon état;
- ✓ Le Centre de services retient les montants reliés au fonctionnement du siège social, et ce, pour les dépenses du conseil d'administration, des services corporatifs, du personnel de direction des établissements, du transport scolaire et du service de la dette. Il retient également les montants pour les investissements, sauf ceux décentralisés aux établissements;

- ✓ Le Centre de services constitue des fonds pour certaines dépenses communes reliées au fonctionnement des écoles et des centres et dont la gestion financière n'est pas décentralisée. Ces fonds peuvent être distincts pour les écoles et les centres;
- ✓ Les budgets dédiés aux investissements ne peuvent servir qu'à cette fin. Les budgets prévus pour les activités de fonctionnement ne peuvent pas être utilisés pour réaliser des dépenses d'investissement;
- ✓ Le service de la dette s'autofinance, à moins de dispositions contraires approuvées par le Centre de services;
- ✓ L'offre de services pour les élèves à risque et HDAA repose sur une analyse soutenue des besoins de cette clientèle et vise la mise en place de pratiques efficaces favorisant la prévention et l'intervention précoce;
- ✓ Des principes spécifiques sont également inscrits au regard des éléments suivants :
 - Allocations du MEQ;
 - Autofinancement;
 - Surveillance et transport du midi;
 - Réserve pour imprévus;
 - Transférabilité budgétaire;
- ✓ L'imputabilité et la reddition de comptes :
 - La direction d'une unité administrative est responsable des surplus ou déficits découlant de ses choix budgétaires.

Critères de répartition des ressources

Une série de critères sont retenus au regard des éléments suivants :

- ✓ Les sommes réservées au Centre de services;
- ✓ Le budget des établissements;
- ✓ Le budget du Centre de formation professionnelle;
- ✓ Le budget du Centre en formation générale des adultes;
- ✓ Le perfectionnement du personnel;
- ✓ Le budget relatif aux EHDAA;
- ✓ Le budget du transport scolaire;
- ✓ Le Service aux entreprises;
- ✓ Le budget des conseils d'établissement;
- ✓ Le budget d'investissement.

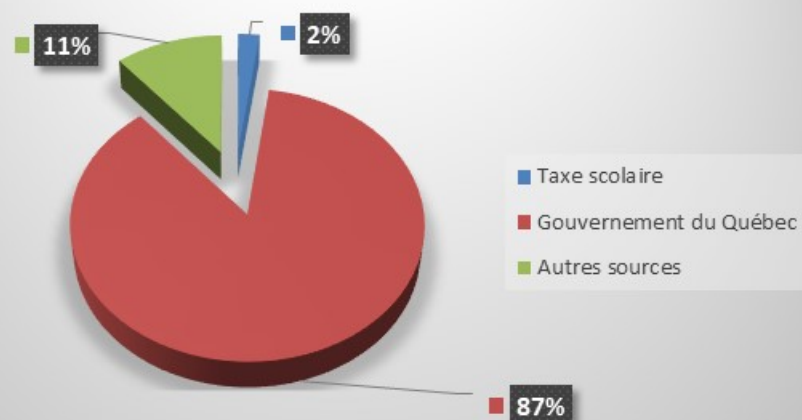
Le texte complet de la *Politique relative aux objectifs, principes et critères équitables de répartition des ressources financières du centre de services scolaire 2022-2027* est accessible sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse www.cssbj.gouv.qc.ca sous la rubrique *Gouvernance scolaire – Publications – Politiques*.

2. États financiers 2022-2023

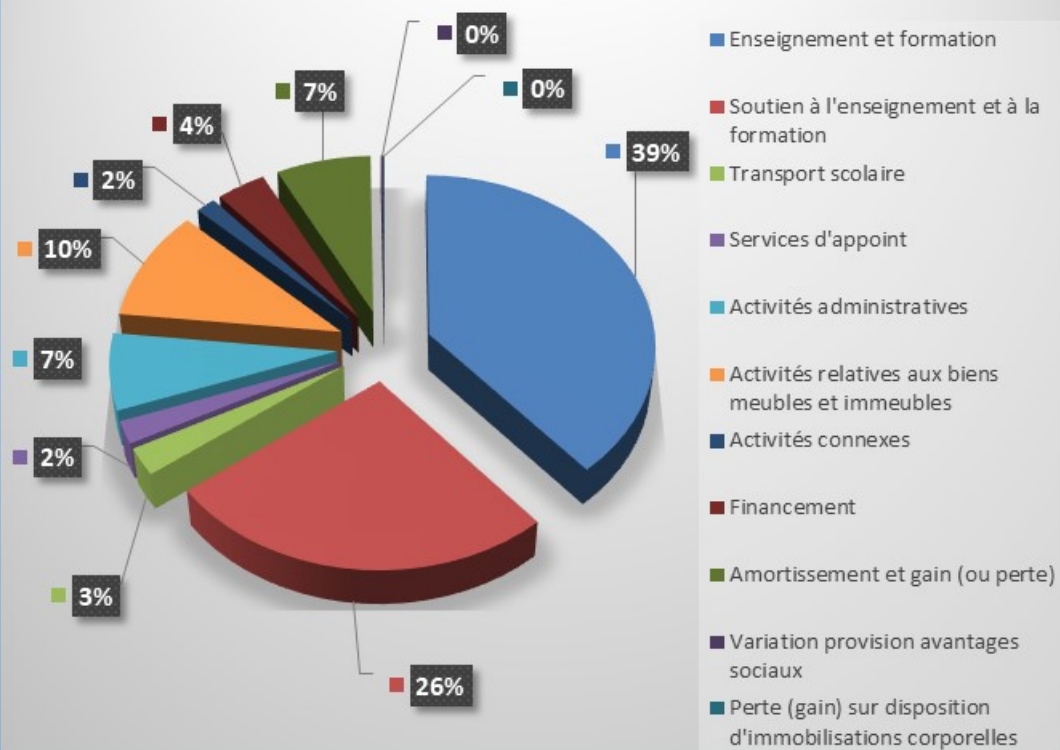
ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023	
REVENUS	
Fonctionnement	57 060 009 \$
REVENUS TOTAUX	57 060 009 \$
DÉPENSES	
Fonctionnement	50 721 786 \$
Amortissement et gain/perte sur disposition	4 003 483 \$
DÉPENSES TOTALES	54 725 270 \$
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 334 740 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023	
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse (découvert bancaire)	570 300 \$
Taxes scolaires à recevoir	55 107 \$
Subventions à recevoir :	
Fonctionnement	7 471 403 \$
Investissement	60 624 909 \$
Comptes débiteurs	760 922 \$
TOTAL	69 482 641 \$
PASSIFS	
Emprunts à court terme	11 061 096 \$
Comptes créditeurs	4 951 977 \$
Subvention d'investissement reportée	61 391 795 \$
Revenus perçus d'avance	189 100 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	1 585 513 \$
Dettes à long terme	51 896 450 \$
Autres passifs	1 826 928 \$
TOTAL	132 902 860 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(63 420 219 \$)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	70 792 930 \$
Frais payés d'avance	42 049 \$
TOTAL	70 834 979 \$
SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ	7 414 760 \$

Revenus totaux : 57 060 009 \$



Dépenses totales : 54 725 270 \$



3. Gestion et contrôle des effectifs

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3 = 1 + 2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	39 198,60	0,00	39 198,60	25
Personnel professionnel	53 183,55	344,67	53 528,22	36
Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
Personnel enseignant	270 201,66	2 202,44	272 404,10	402
Personnel de bureau, technicien et assimilé	202 784,62	1 349,45	204 134,07	308
Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	17 529,13	39,23	17 568,36	28
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total des heures	582 897,55	3 935,79	586 833,35	799

Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) ▪ Dans la correspondance du 29 septembre 2023, la DGMOR nous demande d'utiliser la cible de l'année 2021-2022 pour compléter notre rapport, puisque nous n'avons pas reçu la cible annuelle pour 2022-2023.	598 807,76
Total des heures rémunérées effectuées (B)	586 833,35
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu (C = B - A)	(11 974,41)
Respect du niveau de l'effectif et mesures de correction envisagées s'il y a lieu	La cible est respectée

À la suite de l'état de nos effectifs en heures rémunérées, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, nous constatons que nous respectons la cible fixée par le ministre de l'Éducation, établie à 598 807,76 heures rémunérées (cible de l'année 2021-2022 à utiliser pour l'année 2022-2023), alors que nous atteignons, pour cette période, 586 833,35 heures rémunérées. Nous avons alors dégagé une marge de manœuvre de 11 974,41 heures rémunérées. La cible a bel et bien été respectée au cours de cette période.

4. Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Voici les contrats de services conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre de contrats	Montants totaux des contrats (avant taxes)
Contrats de services avec une personne physique	2	69 200,00 \$
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	18	1 041 687,57 \$
Total	20	1 110 887,57 \$

5. Ressources matérielles et informationnelles

5.1. Ressources matérielles

En 2022-2023, le Service des ressources matérielles a entrepris dix (10) projets pour le maintien d'actif immobilier dans sept (7) de ses établissements, pour un investissement financier s'élevant à 4 509 325,53 \$.

Travaux de construction réalisés à l'été 2023 :

- Réfection de la toiture – phase 3 (école La Porte-du-Nord);
- Réfection du stationnement (école Le Filon);
- Réfection du stationnement (école Notre-Dame-du-Rosaire);
- Rénovation de la finition extérieure (école Saint-Dominique-Savio);
- Remplacement des systèmes de ventilation UVA et UVG (école Le Delta);
- Remplacement des systèmes de ventilation n° 1, 2 et 3 (école La Taïga);
- Remplacement du système de ventilation n° 4 (école La Taïga);
- Remplacement du système de ventilation n° 5 (école La Taïga);
- Travaux divers (Complexe Vinette);
- Travaux de rénovations intérieures - phase 1 (école Notre-Dame-du-Rosaire).

Maintien de l'actif immobilier

2021-2022 (Année précédente)	2022-2023 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
233 300,20 \$	4 509 325,53 \$	5 346 335,39 \$	500 120,61 \$

5.2. Ressources informationnelles

Au cours de l'année 2022-2023, on compte des investissements de l'ordre de 0,5 M\$ en équipements informatiques au CSSBJ, notamment :

- Remplacement des appareils de laboratoires informatiques de deux (2) écoles primaires pour favoriser l'apprentissage des élèves;
- Remplacement d'équipements pédago-numériques, postes de travail, composantes de l'infrastructure et autres équipements jugés désuets, répartis sur l'ensemble du territoire;
- Remplacement d'équipements de sécurité (pare-feu) pour améliorer la protection du réseau.

Un ensemble d'actions visant la sécurité ont été mises en place ou ont été poursuivies, entre autres :

- Sensibilisation à la cybermenace auprès du personnel (capsules d'information obligatoires, deux simulations d'hameçonnage avec rétroaction et information continue);
- Mesures visant le renforcement ou la protection du réseau (implantation du MFA pour l'authentification des élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, élimination d'applications et d'équipements désuets, analyse des vulnérabilités, amélioration de processus, etc.);
- Rehaussement de la robustesse de l'infrastructure à l'égard des pannes de courant pour prévenir les bris d'équipements et diminuer les risques d'interruption du service réseau dans les établissements.

Le Service des ressources informatiques (SRI) a également réalisé en 2022-2023 :

- L'implantation d'un nouveau service de téléphonie TEAMS pour l'ensemble du personnel. Ce changement a permis de se départir d'équipements et de serveurs téléphoniques désuets et d'élargir l'accès du service téléphonique au personnel enseignant;
- L'installation de 52 écrans interactifs additionnels dans les classes des écoles primaires et secondaires;
- L'élaboration et la mise en place de rencontres d'accueil pour les nouveaux employés, afin de leur présenter et de configurer, dès leur arrivée dans l'organisation, l'ensemble des outils informatiques nécessaires à leur emploi;
- Au cours de l'année, c'est plus de 2 871 requêtes qui ont été prises en charge par l'équipe du Service des ressources informatiques composée de cinq (5) techniciens, deux (2) analystes et un (1) opérateur informatique, et ce, pour les écoles, centres et services du CSSBJ;
- De plus, douze (12) superutilisateurs recrutés dans chacune des écoles ont été formés par une équipe du SRI tout au long de l'année, afin qu'ils puissent soutenir leur équipe-école dans la résolution de problématiques informatiques mineures.

PARTIE 5 – Coordonnées

Centre de services scolaire de la Baie-James
596, 4^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1S3
Téléphone : 418 748-7621

Michel Laplace, directeur général
laplace.michel@cssbj.gouv.qc.ca

Ce rapport annuel est une publication de la direction générale et se retrouve sur le site Internet du Centre de services scolaire à l'adresse www.cssbj.gouv.qc.ca

ANNEXE – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre, de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

ANNEXE – Reddition de comptes du Protecteur de l'élève 2022-2023

Points explicatifs du rôle du Protecteur de l'élève	Relevant directement des conseils d'administration, le Protecteur de l'élève doit demeurer en tout temps impartial et indépendant. Toute personne recevant des services d'un centre de services scolaire, parent ou élève, peut avoir recours au Protecteur de l'élève après avoir franchi toutes les étapes prévues dans le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes. Le Protecteur de l'élève pose un regard neuf et totalement objectif sur une situation problématique et voit à garantir l'intégrité du processus de plainte. Son premier rôle est de s'assurer du respect du processus de plainte par tous les intervenants du centre de services scolaire. Le Protecteur de l'élève n'est donc pas un commissaire aux plaintes. Et, dans ce sens, il y a encore énormément de sensibilisation à faire auprès des parents, des élèves et des différents intervenants, car trop souvent encore, le Protecteur de l'élève sert de porte d'entrée pour déposer une plainte, alors qu'il ne devrait intervenir qu'à la toute fin du processus de plainte. Sur le territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James, c'est précisément trois (3) courriels de parents, qui ont été reçus au cours de la dernière année, tous désirant porter plainte sur différentes situations. Certains parents ont été réorientés vers les services appropriés, puisqu'il était évidemment prématuré que le Protecteur de l'élève intervienne dans ces dossiers, après bien sûr que le processus de plainte leur ait été bien expliqué.

Bilan	Nombre total
Appels reçus en 2022-2023 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	0
Courriels reçus en 2022-2023 pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	3
Plaintes officielles traitées par le protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire de la Baie-James	1

Nature des appels et des courriels reçus (Loi sur l'instruction publique, article 220.2)

Nature des plaintes et des interventions <i>(Il est important de distinguer les plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence, des autres plaintes)</i>	Nature des correctifs recommandés par le protecteur de l'élève	Suites données par le protecteur de l'élève, le cas échéant
Harcèlement et intimidation	Situation traitée comme une plainte non fondée	Recommandations de maintenir un climat harmonieux
Gestion de classe	Situation traitée comme une consultation	La personne a été réorientée vers le service concerné
Décision concernant un élève	Situation traitée en mode informel	Un nouveau formulaire a été accepté et signé par les parties

**Centre
de services scolaire
de la Baie-James**

Québec



PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Résultats et analyse

Année scolaire 2022-2023

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2022-2023
ORIENTATION 1 : AUGMENTER LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS				
Objectif 1 <i>D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme (DES-DEP)</i>	Objectif 1 D'ici 2022, maintenir à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1 ^{er} diplôme ou une 1 ^{re} qualification en mettant à contribution la FGJ, la FGA et la FP	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans – l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans (MEES)</i>	Cohorte de 2008 : 71,4 % Cohorte de 2009 : 84,7 % Cohorte de 2010 : 80,3 % Cohorte de 2011 : 77,9 % Cohorte de 2012 : 72 % Cohorte de 2013 : 77,6 % Cohorte de 2014 : 72,1 %	<i>Note :</i> <i>Légende des couleurs relatives à l'atteinte des cibles visées :</i> Vert – cible atteinte Jaune – cible en voie d'être atteinte Rouge – cible non atteinte Cohorte de 2015 : 80,8 %
	<u>Sous-objectif 1.1</u> D'ici 2022, augmenter à 80 % la proportion des élèves qui obtiennent un premier diplôme (DES et DEP)	<i>Taux de diplomation après 7 ans – obtention d'un premier diplôme (DES et DEP) avant l'âge de 20 ans (MEES)</i>	Cohorte de 2008 : 66,9 %	Cohorte de 2009 : 83,4 % Contribution de la FGA au taux global de diplomation : 5,1 % (donnée de 2014-2015) Contribution de la FP au taux global de diplomation : 5,7 % (donnée de 2014-2015)
	<u>Sous-objectif 1.2</u> Maintenir un taux supérieur à 30 % d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle afin de favoriser une transition harmonieuse de la FGJ et la FGA vers la FP	<i>Taux des élèves de moins de 20 ans inscrits en FP (CS et MEES)</i>	34 % (2016-2017 donnée CS)	Taux d'inscription des élèves de moins de 20 ans en 2022-2023 : 29 %
	<u>Sous-objectif 1.3</u> D'ici 2022, revenir à un taux inférieur à 10 % des élèves sortants sans diplôme ni qualification	<i>Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs), parmi les élèves sortant, inscrits en FGJ (MEES)</i>	7,1 % en 2013-2014 12,5 % en 2014-2015 5,3 % en 2015-2016 14,4 % en 2016-2017 13,1 % en 2017-2018 16 % en 2018-2019 17,6 % en 2019-2020	2020-2021 : 9,3 %

	<u>Sous-objectif 1.4</u> D'ici 2022, maintenir des taux de réussite comparables ou supérieurs à ceux du secteur public aux épreuves uniques de sanction	<i>Taux de réussite aux épreuves uniques pour chacune des matières à sanction (MEES)</i>	<u>Juin 2022 – retour des épreuves MEQ</u> Taux CS (Secteur public) Français écriture : 61,5 % (66 %) Anglais oral : 98,9 % (96,3 %) Anglais écrit : 94,5 % (90,5 %) Math CST : 60 % (71,5 %) Math TS : 85,7 % (86,7 %) Math SN : 94,6 % (85,1 %) Histoire : Épreuve d'appoint Science tech : 84,3 % (71,2 %) ATS : N/A	<u>Juin 2023</u> Taux CS (Secteur public) Français écriture : 73 % (71,1 %) Anglais oral : 98,9 % (97,3 %) Anglais écrit : 90,9 % (91,3 %) Math CST : 72,3 % (69,1 %) Math TS : 87,5 % (85,9 %) Math SN : 82,8 % (89,5 %) Histoire : 70,8 % (76,9 %) Science tech : 83,6 % (78,5 %) ATS – aucune épreuve administrée
	<u>Sous-objectif 1.5</u> D'ici 2022, atteindre 75 % de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire	<i>Taux de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire (CS)</i> <i>Taux de réussite aux épreuves standardisées à la fin du 1^{er} et du 2^e cycle du primaire pour chaque compétence (CS)</i> <i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire de fin du 3^e cycle du primaire en mathématique pour chaque compétence (CS)</i>	67 % en 2016-2017 1^{er} cycle : Résoudre : 83,57 % Raisonner : 82,86 % 2^e cycle : Résoudre : 83,92 % Raisonner : 80,42 % 3^e cycle : Résoudre : 77,61 % Raisonner : 78,36 %	2022-2023 : 71,5 % Ne pas oublier le contexte particulier de l'année scolaire 2022-2023 où le Ministère a maintenu des contenus prioritaires. Aucune épreuve standardisée n'a été administrée en juin 2023 Aucune épreuve standardisée n'a été administrée en juin 2023 L'épreuve obligatoire de juin 2023 tient compte des apprentissages à prioriser Résoudre : 85,5 % Raisonner : 89,5 %

Orientation 1 : une appréciation des résultats obtenus

Sous-objectif 1.1 : Taux de diplomation / Sous-objectif 1.2 : Taux d'élèves de moins de 20 ans inscrits en FP

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION

Nous constatons une belle augmentation de 8,7 points de pourcentage pour la cohorte de 2015, suivi jusqu'en 2022. En effet, nous pouvons observer que le taux de diplomation et de qualification après 7 ans est passé de 72,1 % pour la cohorte de 2014 à 80,8 % pour la cohorte de 2015, nous ramenant ainsi très près du taux du secteur public de 81,6 %. Évidemment, la fluctuation du taux de diplomation et de qualification remarquée dans les dernières années nous porte à croire qu'il faut redoubler d'efforts pour unifier les stratégies et les pratiques pédagogiques afin d'avoir une meilleure constance au niveau de la diplomation de nos élèves.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'année scolaire 2022-2023 en a été une de défis considérables. Après la pandémie, qui avait été une période intensive d'ajustement et d'adaptation afin de maintenir nos opérations et éviter ainsi de mettre en péril la diplomation de nos élèves et la santé financière du centre, nous avons envisagé l'année 2022-2023 comme une période de retour aux opérations et au calme, afin de consolider notre structure qui n'a cessé de se développer depuis 2016. La dernière année nous a apporté son lot de défis au niveau des ressources humaines : mouvement de main-d'œuvre tant à l'interne que vers l'externe (départ), promotion, congé maladie, etc. Toutefois, l'intelligence collective des membres de l'équipe, la solidité des procédures et des processus en place, le développement durable du Centre, amorcé plus intensivement depuis les trois (3) dernières années, les structures en place et les méthodes de travail (équipe collaborative) nous ont permis rapidement de nous remettre sur les rails dès la rentrée scolaire 2023, de manière à retrouver notre agilité. La révision du projet éducatif en 2022-2023 nous a également permis, avec le support de nos précieux partenaires et collaborateurs, de définir l'ADN du Centre de formation professionnelle de la Baie-James et de redéfinir sa mission, sa vision et ses valeurs. Malgré ces perturbations, incluant les feux de forêt (juin 2023), qui ont obligé l'évacuation de plusieurs de nos sites miniers et de nos chantiers-école, nous sommes fiers des projets réalisés et du niveau de performance et du bonheur au travail de l'équipe.

Historiquement, nos taux de diplomation ont toujours été relativement très stables et se maintenaient au-dessus de 80 % depuis les dix (10) dernières années. Nous remarquons une augmentation de 5 points de pourcentage pour porter le taux annuel de diplomation à 87 % des élèves en FP, par rapport à celui de l'an dernier (82 % en 2021-2022). Nous sommes fiers de constater cette augmentation et d'avoir atteint notre cible. Les moyens mis en place dans les dernières années, afin de développer les compétences du corps enseignant (formation, accompagnement, rencontres multidisciplinaires, etc.) le support et l'accompagnement aux élèves adultes à besoins particuliers par nos services éducatifs complémentaires ont permis à certains élèves vulnérables de compléter leur formation. À cet égard, il importe de mentionner que 4,4 % des élèves bénéficient d'un plan d'aide à l'apprentissage comparativement à 4,6 % l'an passé et que 44 % des élèves qui bénéficient du plan d'aide ont moins de 20 ans. L'équipe d'intervention tente de prévenir l'apparition de difficultés ou d'intervenir en amont, de soutenir les enseignants dans l'observation et le repérage des besoins et des difficultés des élèves et de mettre en place des stratégies compensatoires ou des moyens efficaces, afin de mener les élèves à la diplomation. Il importe également de mentionner que 13 % de nos élèves sont admis sur une autre base que les critères d'admissibilité de la 3^e ou de la 4^e secondaire comparativement à 20 % en 2017-2018, ce qui peut expliquer le taux de réussite actuel. La moyenne d'âge de nos élèves a, elle aussi, augmenté à 28 ans. Cela signifie que la plupart de nos élèves sont en réorientation de carrière. Nos projets de formations rémunérées permettent effectivement une réorientation de carrière. Le support financier de la *Commission des partenaires du marché du travail* nous a permis de réaliser deux (2) projets importants, soit de dispenser le programme de formation en *Assistance technique en pharmacie* avec le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries et en *Aménagement de la forêt* avec l'appui du Centre de services scolaire de la Capitale.

Nous dénotons toujours que la réussite de certains programmes nécessite un arrimage entre les compétences numériques et les compétences de base en numératie et en littératie. Cela nous a amené à réfléchir nos modèles pédagogiques dans tous les programmes, afin d'intégrer la formation générale de base requise à ces travailleurs du futur. Nous sommes constamment à revoir nos outils pédagogiques afin d'intégrer le numérique dans chacun de nos programmes. Nous demeurons à l'affût de tout ce qui se fait partout dans le monde, de manière à évoluer en parallèle de ces nouveautés et à les intégrer dans la formation de la main-d'œuvre de demain, une main-d'œuvre compétente, à la fine pointe de l'évolution des tendances.

Cependant, nous devons poursuivre nos efforts en matière de recrutement de femmes dans les métiers non-traditionnels, afin de supporter une proportion supérieure de femmes diplômées. Nous constatons une diminution de 9 points de pourcentage du taux de diplomation chez les femmes passant de 20 % en 2021-2022 à 11 % en 2022-2023. Cette diminution s'explique par la faible proportion de femmes dans nos programmes. La mise en œuvre du programme d'études *Assistance à la personne en établissement et à domicile*, sous la forme d'entrées périodiques et de sorties variables, nous permet désormais d'accueillir une clientèle pour ce métier à prédominance féminine, tout comme le programme en *Soins infirmiers* également. Toutefois, le nombre de femmes inscrites à des métiers non-traditionnels demeurent encore trop faible par rapport aux besoins de main-d'œuvre dans les différents secteurs d'activités du territoire. La clientèle féminine ne constitue malheureusement que 13,8 % des inscriptions annuelles du CFP, ce qui représente une diminution de 3,7 % par rapport à l'an dernier. Des efforts sont consentis pour assurer la promotion de ces métiers auprès des femmes qui, d'ailleurs, représentent une solution aux besoins de main-d'œuvre. L'écart entre le taux de réussite des femmes face à celui des hommes a augmenté pour atteindre un écart de 13 %, comparativement à 4 % en 2021-2022. Toutefois, il est toujours important de considérer l'incidence statistique du faible nombre d'élèves, qui peut créer une grande variation d'une année à l'autre au niveau des taux de réussite.

Considérant les enjeux et les événements survenus depuis la COVID-19, les mouvements de personnel, l'évacuation lors des feux de forêt et la restructuration nécessaire à l'automne, les actions prévues à la *Politique de valorisation de la formation professionnelle* par le *Plan d'accès à la formation professionnelle* ont diminué pour ne maintenir que les projets de Pré-DEP et concomitance. La relance des activités au plan est prévue pour 2023-2024. Les objectifs seront poursuivis et accentués, afin de répondre à l'**objectif 1 du PEVR** de *maintenir à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1^{er} diplôme ou une 1^{re} qualification en mettant à contribution la FGJ, la FGA et la FP*. Nous constatons, encore cette année, que la cible n'est pas atteinte avec un taux de 72,1 %. Bien que la cible fixée à 84 % était très ambitieuse, nous pourrions nous rapprocher de celle-ci en intensifiant les actions de maillage entre le secteur des jeunes et des adultes à celui de la formation professionnelle, au regard des intérêts et du profil vocationnel de chacun de nos élèves. Cela nous permettrait d'augmenter la clientèle de moins de 20 ans présente dans nos programmes de formation qui a atteint un sommet historique de 34 % en 2016-2017 pour osciller maintenant entre 32 % et 22 %. Il est intéressant de constater que, malgré la baisse de clientèle au secteur jeune, les élèves du CSSBJ passant directement du secondaire à la formation professionnelle se maintient entre 6 et 13 par année depuis 2019 (10 élèves en passage direct à la FP en 2022-2023).

Nous avons retravaillé notre ligne publicitaire et notre stratégie de recrutement en amont (avec le retrait de la promotion des médias liés à META), afin de bonifier nos cohortes et avons poursuivi le recrutement national et international en ciblant la clientèle, pour augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle. Nous avons développé un nouveau partenariat avec *Accès Études Québec* pour le recrutement international et nous avons participé conjointement à la *Mission France* et à certaines rencontres d'organismes français de manière à promouvoir nos services en formation. Nous avons d'ailleurs redéfini notre présence à l'étranger par le biais de nos partenariats avec les lycées français et l'AQUITEC, afin de cibler une clientèle âgée de 18 à 23 ans. Nous avons également participé, lors de notre dernière mission, au *Salon post-bac*, tenu en octobre 2022, plutôt qu'au *Salon de l'éducation*, qui a lieu annuellement en février, afin de cibler davantage notre clientèle.

Nous sommes très fiers de la contribution de la formation professionnelle dans le rehaussement des compétences des travailleurs par la *Reconnaissance des acquis* (RAC), malgré une diminution des dossiers. Nous avons reconnu un nombre de 271 modules, pour un équivalent de 36 dossiers ouverts en 2022-2023, comparativement à 68 dossiers ouverts en 2021-2022 reconnaissant ainsi 777 modules. Le manque de ressources explique ce taux plus bas, puisque nous avons priorisé les services d'admission dans nos cohortes régulières.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Cette année en FGA, nous avons eu une augmentation de la clientèle pour la première fois depuis 2019-2020, passant de 168 inscriptions annuelles en 2021-2022 à 208 en 2022-2023. Cette augmentation correspond à l'arrivée de nouveaux immigrants dans la région. Elle est aussi liée à la mise en place de groupes de francisation et de l'embauche d'une enseignante. Le secteur de la FGA continue aussi à mettre de l'avant plusieurs actions pour réaliser sa mission, que ce soit auprès de la clientèle qui arrive directement du secteur jeune, de celle qui fréquente le CFPBJ et de la clientèle plus éloignée. En FGA, nous constatons que la majorité des élèves qui fréquentent le Centre le font pour obtenir les préalables à une formation professionnelle ou collégiale, et non pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Les services complémentaires en FGA assurent un rôle primordial dans le soutien des élèves en faisant l'élaboration des plans d'aide à l'apprentissage, pour soutenir la réussite des adultes ayant des besoins particuliers. De plus, le modèle d'organisation au Centre permet l'actualisation de services individualisés d'enseignement caractérisés par des entrées et des sorties variables. Le Centre permet également la fréquentation à temps partiel ou à temps plein, de jour comme de soir.

Les actions mises en œuvre, présentement en FGA, ciblent entre autres les zones de vulnérabilité qui minent la motivation et fragilisent la réussite des élèves. À cet égard, le secteur de la FGA peut compter sur une équipe faisant preuve de beaucoup d'adaptation et d'innovation, soucieuse de déployer des stratégies d'enseignement efficaces et des pratiques éducatives diversifiées. Bref, tout est mis en place afin de permettre à chaque adulte d'accéder à un projet d'études ou au marché du travail et de contribuer activement au développement de sa communauté. Considérant le nombre restreint d'élèves inscrits au CFGA, ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé et soutenu durant leur projet de formation.

Sous-objectif 1.3 : Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification a connu une diminution importante 8,3 points de pourcentage, passant de 17,6 % en 2019-2020 à 9,3 % en 2020-2021, ce qui est remarquable. Ainsi, l'objectif de revenir à un taux inférieur à 10 % des élèves sortants sans diplôme ni qualification est atteint. De plus, nous notons un écart significatif de 6,3 points de pourcentage entre le taux CSSB de 9,3 % et celui du secteur public de 15,6 %.

Sous-objectif 1.4 : Les résultats aux épreuves ministérielles

Les années se suivent et se ressemblent! Après la gestion d'une pandémie, le printemps 2023 fut particulièrement éprouvant dans notre région puisque les feux de forêt ont forcé l'évacuation des habitants de certains secteurs imposant ainsi la fermeture de plusieurs de nos écoles. Par conséquent, la fin d'année scolaire de nos élèves fut grandement perturbée. Une perturbation qui survient en plein cœur de la révision et des dernières retouches pour maximiser le développement des compétences chez les élèves et qui a bouleversé le calendrier des épreuves ministérielles, ce qui a entraîné le report de certaines épreuves.

D'autre part, le Ministère avait entériné, pour 2022-2023, une modification au régime pédagogique permettant de maintenir les mesures qu'ils avaient mises de l'avant, soit de cibler les apprentissages prioritaires pour chaque niveau scolaire et maintenir le pourcentage accordé aux épreuves uniques à 20 % plutôt qu'à 50 %.

Globalement, nos taux de réussite aux épreuves uniques sont supérieurs à ceux obtenus au secteur public dans six épreuves sur huit.

FRANÇAIS

Traditionnellement, depuis 2012, les taux de réussite à l'épreuve unique d'écriture en français de 5^e secondaire ont toujours été supérieurs à ceux du secteur public, sauf pour l'an dernier. Bonne nouvelle! Notre taux de réussite est passé de 61,5 % en 2022 à 73 % en juin 2023, soit une remontée de 9,5 points de pourcentage. Par le fait même, nous basculons au-dessus du taux de réussite du secteur public qui est de 71,1 %.

ANGLAIS

Nos taux de réussite en anglais sont toujours aussi remarquables d'une année à l'autre. À l'épreuve **production du discours oral**, les taux de réussite sont très stables depuis 2018. Notre taux de réussite de juin 2023 (98,9 %) demeure au-dessus de celui du secteur public (97,3 %) tout comme l'an dernier. Pour l'épreuve **production du discours écrit**, le taux de réussite a baissé de 3,6 points de pourcentage, par rapport à l'an dernier, passant de 94,5 % en 2022 à 90,9 % en 2023. Ce qui représente un taux de réussite presque équivalent à celui du secteur public (91,3 %).

MATHÉMATIQUES

Outre la séquence *Science naturelle* (SN), nos taux de réussite aux épreuves uniques de mathématiques sont supérieurs à ceux du secteur public pour juin 2023.

Culture société et technique (CST) : Pour cette séquence, soulignons un bond marqué du taux de réussite par rapport à l'an dernier, passant de 60 % en 2022 à 72,3 % en 2023, soit une augmentation de 12,3 points de pourcentage. Ceci nous fait basculer au-dessus du taux de réussite du secteur public (69,1 %).

Science naturelle (SN) : Pour cette séquence, nous accusons une chute de 11,8 points de pourcentage de notre taux de réussite par rapport à l'an dernier, passant ainsi de 94,6 % en 2022 à 82,8 % en 2023. À l'inverse, le taux de réussite pour le secteur public a bondi de 4,4 points de pourcentage passant donc de 85,1 % à 89,5 %.

Technico-science : Nous observons une hausse des taux de réussite depuis trois ans en mathématiques TS, passant de 75 % en 2019 à 85,7 % en 2022 et à 87,5 % en 2023, soit une hausse de 12,5 points de pourcentage pour cette période. Cette année, pour la première fois depuis ces trois dernières années, notre taux de réussite de 87,5 % est supérieur à celui du secteur public (85,9 %).

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

En science et technologie, les taux de réussite sont plutôt constants depuis 2018. Le taux de réussite en juin dernier est 83,6 % comparativement à 78,5 % au secteur public, soit un écart positif de 5,1 points de pourcentage. Notons que le taux de réussite au secteur public a bondi de 7,3 points de pourcentage passant de 71,2 % en 2022 à 78,5 % en juin dernier.

Sous-objectif 1.5 : Taux de réussite en mathématique au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire

Tout comme l'an passé, aucune épreuve standardisée n'a été administrée aux élèves par le Centre de services scolaire, ce qui rend impossible le suivi des indicateurs qui y sont liés. Toutefois, le Ministère a réintroduit l'administration des épreuves obligatoires à la fin du 3^e cycle du primaire. L'épreuve obligatoire de mathématiques qui comportait 3 parties a été administrée sur trois jours.

Résoudre une situation-problème

Pour résoudre une situation-problème, l'élève doit mettre en œuvre une variété de stratégies telle que des stratégies de compréhension, d'organisation, d'élaboration, de communication, etc. Il doit porter attention aux contraintes énoncées dans la tâche et valider sa démarche au fur et à mesure qu'il progresse dans l'élaboration de sa solution. Les élèves ont très bien réussi cette tâche complexe avec un taux de réussite à 85,58 %, soit une augmentation de 5,83 points de pourcentage par rapport à l'an dernier. Depuis 2018, le taux de réussite s'est maintenu au-dessus de 80 %. Le développement de stratégies de résolution de problème requiert de multiples occasions de mise en œuvre pour développer la compétence chez l'élève. Soulignons également le travail de collaboration dans les équipes-écoles qui favorise le partage, le soutien et l'arrimage entre les cycles, toutes des conditions gagnantes pour favoriser les apprentissages.

Raisonner

Pour raisonner un problème mathématique, l'élève doit mettre en œuvre une combinaison de concepts et de processus mathématiques pour produire une démarche complète et structurée. Dans certains cas, l'élève doit produire une solution comportant une justification à l'aide d'arguments mathématiques. C'est également à l'intérieur de cette compétence que l'élève nous démontre sa maîtrise des connaissances et processus mathématiques.

Les taux de réussite de cette compétence sont généralement moins élevés que les taux de réussite à la compétence « résoudre ». Cependant, pour juin dernier, nous observons un écart de plus +3,94 points de pourcentage pour la compétence « raisonner » par rapport à celle de « résoudre ». Une remontée spectaculaire des taux de réussite de la compétence « raisonner » est constatée au cours des trois dernières années, passant de 67,65 % en 2019 (avant pandémie), à 76,77 % en 2021 et, finalement, à 89,52 % en juin dernier. C'est le plus haut taux de réussite jamais obtenu pour une compétence en mathématiques. Rappelons que les mesures temporaires mises de l'avant par le MEQ, lors de la pandémie, soit de cibler des apprentissages prioritaires, ont permis de consacrer plus de temps pour l'enseignement de ceux-ci tout au long de l'année scolaire.

RÉSULTAT DISCIPLINAIRE EN MATHÉMATIQUE DE 2^E SECONDAIRE

Nous sommes en mesure de constater que le taux de réussite en mathématiques à la fin du 1^{er} cycle du secondaire, soit en 2^e secondaire, se situe à 71,65 % en juin 2023. Nous constatons, encore cette année, une diminution du taux de réussite par rapport à l'année précédente. En effet, le taux de réussite est passé de 83 % en juin 2021, à 74 % en juin 2022 et à 71,6 % en juin 2023.

En lien avec cet objectif, force est de constater que l'objectif d'atteindre 75 % de réussite en mathématique à la fin de la 2^e secondaire n'est pas atteint.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2022-2023, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Soutien et accompagnement des enseignants à la création de matériel pédagogique en lien avec le programme de formation et la progression des apprentissages;
- Accompagnement des nouveaux enseignants par le biais du programme d'insertion professionnelle;
- Accompagnement selon les besoins identifiés pour la mise en place des stratégies efficaces d'enseignement et d'évaluation;
- Accompagnement soutenu en mathématique tant au primaire qu'au secondaire selon les besoins identifiés dans les milieux;
- Accompagnement pour la mise en place des *Communautés d'apprentissage professionnelles* (CAP) dans les cinq écoles qui participent au projet CAR.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2022-2023
ORIENTATION 2 : FAVORISER L'ÉQUITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÉLÈVES				
Objectif 2 <i>D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves</i>	Objectif 2 D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves			
	<u>Sous-objectif 2.1</u> D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les garçons et les filles	Taux de diplomation et de qualification par sexe après 7 ans – Écarts entre les garçons et les filles (MEES)	Cohorte de 2009 : Écart de 14,7 points de pourcentage favorable aux filles	Cohorte de 2015 : 18,1 % favorable aux filles Filles : 89,5 % / Garçons : 71,4 %
	<u>Sous-objectif 2.2</u> D'ici 2022, réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers	Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA et des élèves ordinaires – Écarts entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires selon qu'ils avaient ou non un plan d'intervention (PI) actif à leur entrée au secondaire (MEES) Taux de réussite des élèves bénéficiant d'un PI dans chacune des 3 matières de base à la fin de chaque cycle du primaire et du secondaire (CS)	Cohorte de 2009 : Écart de 12,6 points de pourcentage Cible : 80 % pour les trois (3) disciplines, autant au primaire qu'au secondaire	Cohorte de 2015 : Écart de 35,6 % <u>Français</u> (2023) Primaire, 1 ^{er} cycle : 76,9 % Primaire, 2 ^e cycle : 66,7 % Primaire, 3 ^e cycle : 93,3 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 70,9 % Secondaire, 3 ^e année : 77,4 % Secondaire, 4 ^e année : 88 % Secondaire, 5 ^e année : 58,8 % <u>Mathématique</u> (2023) Primaire, 1 ^{er} cycle : 46,2 % Primaire, 2 ^e cycle : 60,9 % Primaire, 3 ^e cycle : 80 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 46,2 % Secondaire, 3 ^e année : 61,1 % Secondaire, 4 ^e année : CST : 80,9 % Secondaire, 5 ^e année : CST : 90,9 % <u>Anglais</u> (2023) Primaire, 1 ^{er} cycle : 100 % Primaire, 2 ^e cycle : 92,7 % Primaire, 3 ^e cycle : 81,6 % Secondaire, 1 ^{er} cycle : 89,5 % Secondaire, 3 ^e année : 86,2 % Secondaire, 4 ^e année : 100 % Secondaire, 5 ^e année : 91,2 %

	<u>Sous-objectif 2.3</u> D'ici 2022, réduire à 6 points de pourcentage l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux défavorisés et ceux des milieux intermédiaires	<i>Taux de diplomation et de qualification – Écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation de l'école fréquentée</i>	Cohorte de 2009 : Écart de 11,6 points de pourcentage favorable aux élèves des milieux intermédiaires comparativement à ceux des milieux défavorisés	Cohorte de 2014 : Écart de 12,6 % favorable aux élèves des autres milieux comparativement à ceux des milieux défavorisés
--	--	--	--	--

Orientation 2 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 2 / Sous-objectifs 2.1, 2.2 et 2.3

Une brève analyse démontre sans équivoque que le taux de diplomation des filles est plus élevé de plusieurs points de pourcentage que celui des garçons, sauf pour la cohorte de 2011. Un écart de 18,1 points de pourcentage favorable aux filles est constaté pour la cohorte de 2015. Notons également que l'écart fluctue beaucoup d'une cohorte à l'autre. De plus, soulignons que la cible fixée au **sous-objectif 2.1 du PEVR**, de réduire à 10 points de pourcentage l'écart de réussite entre les garçons et les filles n'est pas atteinte.

Concernant l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires, nous remarquons qu'il y a peu de constance et que l'écart varie d'une année à l'autre, passant de 52,1 points de pourcentage pour la cohorte de 2012 à 22,6 points pour la cohorte de 2013 et à 35,6 pour la cohorte de 2014. Toutefois, nous n'atteignons toujours pas la cible fixée à 10 points de pourcentage. La donnée pour la cohorte de 2015 n'est toujours pas disponible.

Finalement, l'écart de réussite entre les élèves provenant des milieux défavorisés comparativement aux autres milieux fluctue également d'une année à l'autre. L'écart pour la cohorte de 2014 se situe à 12,6 points de pourcentage. Par conséquent, notre cible fixée à 6 points n'est pas atteinte. La donnée pour la cohorte de 2015 n'est toujours pas disponible.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2022-2023, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Organisation des services aux EHDAAs répondant aux besoins des différentes clientèles : classe-ressource, programme CAPS, classe d'adaptation scolaire, local TEACH;
- Collaboration des professionnels en service à l'élève pour effectuer un dépistage chez nos élèves de maternelle, afin de mettre en place les services requis rapidement et ainsi, diminuer les écarts de réussite pour les élèves plus à risque;
- Mise en place d'un service d'orthophonie au secondaire;
- Groupe de soutien et accompagnement mis en place pour les élèves anxieux;
- Formation, accompagnement et soutien pour l'application des mesures adaptatives.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2022-2023
ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA MAÎTRISE DE LA LANGUE				
Objectif 4 <i>D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement de la 4^e année du primaire dans le réseau public</i>	Objectif 3 D'ici 2022, porter à 88 % le taux de réussite des élèves de la 4 ^e année du primaire à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 4 ^e année du primaire	84,62 % (2017)	79,8 %
	Sous-objectif 3.1 D'ici 2022, porter à 83 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve standardisée d'écriture à la fin du 1 ^{er} cycle	Taux de réussite à l'épreuve standardisée d'écriture de 2 ^e année du primaire (CS)	78,57 % (2017)	Aucune donnée pour juin 2023, car il n'y a pas eu d'épreuves standardisées
	Objectif 4 D'ici 2022, porter à 75 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture de 2 ^e secondaire	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de 6 ^e année du primaire	80,3% (2017)	90,4 %
		Taux de réussite à l'épreuve obligatoire ministérielle d'écriture de 2 ^e secondaire	68 %	77,3 %
Objectif 5 <i>Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie selon les résultats du PEICA de 2022</i>	Objectif 5 Rehausser ou améliorer la collaboration avec les organismes communautaires qui offrent des services en alphabétisation	Le nombre de partenariats entre le centre et les organismes communautaires en alphabétisation	N/D	5
		Résultats du PEICA de 2022	N/D	N/D

Orientation 3 : une appréciation des résultats obtenus

Objectif 3 / Sous-objectif 3.1 : Taux de réussite en écriture en 4^e année du primaire (épreuve obligatoire) et en 2^e année du primaire (épreuve standardisée)

LECTURE

Nous remarquons une augmentation significative du taux de réussite en 6^e année, passant de 78,48 % en 2022 à 89,63 % en 2023 (+11,15 points de pourcentage). Toutefois, la situation est différente en 4^e année où nous observons une importante baisse de 8,69 points de pourcentage, amenant le taux de réussite à l'épreuve de lecture à 65,7 %, soit le plus bas taux de réussite observé depuis 2011. Pour ce qui est de la 6^e année, au contraire, il s'agit du 2^e plus haut taux observé pour cette même période.

ÉCRITURE

Les constats sont similaires en écriture. En effet, le taux de réussite à l'épreuve de 4^e année passe de 83 % à 79,81 %, soit une légère baisse de 3,2 points de pourcentage. En 6^e année, nous observons une augmentation de 8,09 points de pourcentage, faisant passer le taux de réussite à l'épreuve de 82,28 % en juin 2022 à 90,37 % en juin 2023. Ces taux de réussite s'éloignent donc légèrement de la courbe relativement stable qui était observée depuis 2011.

Une constante est observée, nos élèves réussissent moins bien à l'épreuve de lecture qu'à celle d'écriture, même si cette année, le taux de réussite à l'épreuve de lecture (89,63 %) se rapproche de celui de l'épreuve d'écriture (90,37 %) pour ce qui est de la 6^e année.

Nous pouvons constater au regard des résultats obtenus que **l'objectif 3 du PEVR, de porter à 88 % le taux de réussite des élèves de la 4^e année du primaire à l'épreuve obligatoire d'écriture, langue d'enseignement**, n'est pas atteint.

Objectif 4 : Taux de réussite en écriture de 2^e secondaire (épreuve obligatoire)

En 2023, le taux de réussite est demeuré exactement le même, soit 84,3 %. Nous observons cette année un écart de 6,07 points de pourcentage entre le taux de réussite du 3^e cycle (90,37 %) et celui de 2^e secondaire (84,3 %), expliqué par l'augmentation du taux de réussite en 6^e année.

Objectif 5 : Services en alphabétisation

Bien que le CFGA vise constamment à élargir ses services et à démocratiser l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire dans chacune des communautés, et ce, en dépit du nombre d'élèves inscrits, il n'y a pas eu de nouveau développement en 2022-2023 en raison, entre autres, du départ de notre conseillère pédagogique. Les partenariats avec les différents organismes communautaires permettent de continuer à élargir nos services à la population. Le nombre de partenariats en cours, entre la formation générale des adultes du CSSBJ et les organismes communautaires en alphabétisation en 2022-2023, demeure stable et correspond à ce qui est ciblé dans le cadre de notre PEVR. Les diverses ententes établies à cet égard et la mise en place d'un service de francisation permettent de déployer un niveau de services fort appréciable auprès d'une clientèle diversifiée dans les différents secteurs de notre grande région, et de répondre ainsi aux besoins identifiés en cette matière. De plus, l'arrivée importante de nouveaux travailleurs immigrants a permis d'offrir la formation en francisation à un plus grand nombre d'élèves.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer aux principaux moyens mis en place, en 2022-2023, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Soutien aux enseignants pour la planification tenant compte des contenus prioritaires du Ministère;
- Soutien aux enseignants dans la mise en œuvre des ateliers d'écriture en classe, particulièrement au niveau des mini-leçons d'enseignement explicite;
- Accompagnement des enseignants à l'utilisation de la littérature jeunesse en classe.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2022-2023
ORIENTATION 4 : ASSURER UN CHEMINEMENT SCOLAIRE RÉPONDANT AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES CLIENTÈLES				
Objectif 6 <i>D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public</i>	Objectif 6 Maintenir en deçà de 10 % la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire	Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire (MEQ)	8,1 % (2016-2017)	11,2 % (2020-2021)
	Objectif 7 Atténuer l'écart de réussite des élèves en français et en mathématique lors de leur passage au secondaire	Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69 % à la fin du 3 ^e cycle en français	20,74 % (2018-2019)	15,33 % en juin 2023
		Proportion des élèves qui obtiennent entre 60 et 69 % à la fin du 3 ^e cycle en mathématique	22,63 % (2018-2019)	9,3 % en juin 2023
	Sous-objectif 7.1 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en français des élèves quittant la 6 ^e année vers la 1 ^{re} secondaire	Taux de réussite en français de 6 ^e année comparativement au taux de réussite en français de 1 ^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves (CS)	Écart de 12 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016	7,3 ⁰ % en juin 2023
	Sous-objectif 7.2 D'ici 2022, réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en mathématique	Taux de réussite en mathématique de 6 ^e année comparativement au taux de réussite en mathématique de 1 ^{re} secondaire pour la même cohorte d'élèves	Écart de 13 points de pourcentage – élèves quittant le primaire en 2016	10,2 % en juin 2023

Orientation 4 : Une appréciation des résultats obtenus

Objectif 6 : Proportion d'élèves entrant en retard au secondaire

Les constats pour cet objectif demeurent les mêmes puisque nous n'avons pas de nouvelles statistiques pour suivre l'évolution de la situation. Nous constatons une légère augmentation de la proportion d'élèves entrant en retard au secondaire, passant de 8,1 % en 2016-2017, à 9,1 % en 2017-2018 pour atteindre 11,2 % en 2020-2021, dépassant ainsi la cible visée de 10 %.

Objectif 7 : Atténuer les écarts de réussite des élèves en français et en mathématique lors de leur passage au secondaire

Soulignons que la cible fixée au **sous-objectif 7.1 du PEVR**, *de réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en français des élèves quittant la 6^e année vers la 1^{re} secondaire* est atteinte avec un écart de 7,3 % en juin 2023. Notons que l'écart diminue progressivement depuis 2019-2020, passant de 17 points de pourcentage à 7,3 pour juin dernier.

La situation est assez semblable en mathématique puisque les écarts de réussite entre la 6^e année et la 1^{re} secondaire sont également présents et tendent à diminuer depuis 2017-2018, passant de 18 à 10,2 points de pourcentage. Soulignons que la cible fixée au **sous-objectif 7.2 du PEVR**, *de réduire à 9 points de pourcentage l'écart de réussite en mathématiques des élèves quittant la 6^e année vers la 1^{re} secondaire* est en voie d'être atteinte avec un écart.

DES MOYENS MIS EN PLACE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

En sus de l'analyse des résultats obtenus au regard des cibles de notre PEVR, il s'avère pertinent également de référer au principal moyen mis en place, en 2022-2023, pour soutenir l'atteinte des objectifs visés dans le cadre de cette orientation :

- Suivi de proximité avec la clientèle à risque de décrochage, afin de s'assurer de les maintenir dans un parcours scolaire répondant à leurs besoins.

Objectifs nationaux du MEQ pour 2030	Objectifs et cibles CSSBJ pour 2022 et sous-objectifs	Indicateurs	Résultats 2016-2017 (situation de départ)	Résultats 2022-2023
ORIENTATION 5 : S'ASSURER QUE LES ÉLÈVES ÉVOLUENT DANS UN MILIEU DE VIE SAIN ET SÉCURITAIRE				
Objectif 7 D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	Objectif 8 D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, bon ou très bon	Indice de vétusté physique des bâtiments	93 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon	50 % sont dans un état satisfaisant, bon ou très bon. Il est à noter que la méthode d'inspection du MEQ a complètement été modifiée. Ceci a amené notre indice de vétusté physique dans un tout autre état que ce qu'il était en 2016-2017.
	Objectif 9 Faire bouger les élèves au primaire 60 minutes par jour	Nombre d'écoles qui bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (CS)	2 écoles primaires sur 8 (25 %) bénéficient de la mesure « On bouge au cube » et mettent en place les 60 minutes d'activités physiques par jour	6 écoles primaires bénéficient de la mesure « On bouge au cube » (la cible est tributaire des mesures financières octroyées au CSSBJ dans le cadre des règles budgétaires ministérielles)
Sous-objectif 9.1 D'ici 2022, augmenter le temps quotidien où chaque élève est actif physiquement au primaire				

Orientation 5 : Une appréciation des résultats obtenus

Objectif 8 : État du parc immobilier

L'état du parc immobilier du CSSBJ présentait un niveau assez élevé de satisfaction lors de la rédaction de notre PEVR. Les budgets additionnels octroyés par le MEQ nous ont permis de réaliser plusieurs travaux d'amélioration. Depuis 2019-2020, le MEQ a révisé la procédure d'inspection des composantes des bâtiments. Ceci a fait en sorte que plusieurs composantes ont été jugées vétustes et ainsi appelées à être remplacées plus rapidement qu'avec la méthode précédente. L'ensemble des bâtiments de notre CSS a été impacté et a vu son indice de vétusté augmenter. Avec ces changements, le parc immobilier du CSSBJ est passé de 93 % à 50 % des bâtiments qui sont, au minimum, dans un état jugé satisfaisant.

En lien avec l'objectif 8 du PEVR, de faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant, bon ou très bon, nous sommes à même de constater que le parc immobilier du CSSBJ (bâtiments à vocation pédagogique) présente un indice moyen de vétusté physique pour 2021-2022 de 13,6 %.

Objectif 9 : Faire bouger les élèves du primaire

Reconnaissant l'importance de l'activité physique chez les jeunes, le CSSBJ s'assure de déployer et de mettre en œuvre dans les écoles primaires de son territoire la mesure « On bouge au cube » en fonction des mesures financières qui lui sont octroyées par le MEQ, à cet égard. Il va de soi que l'objectif sera complètement réalisé lorsque l'ensemble des écoles primaires du CSSBJ auront eu l'opportunité de mettre en place la mesure ciblée ici.